



## MODALITES DE PAIEMENT des COURS & REGLES RELATIVES AUX ABSENCES

*(Merci de bien vouloir lire attentivement le*

*document ci-dessous.)*

- \* Quelle que soit la formule choisie, une inscription aux cours individuels de Didier-Marc BOURELLE vous engage pour la durée d'une année scolaire, soit 10 mois de Septembre à Juin.
- \* Le paiement des cours, en ce qui concerne les forfaits 20 ou 30 cours, s'effectue à l'inscription sous forme de 5 chèques ou de 10 chèques, libellés à l'ordre de Didier-Marc Bourelle, encaissables au 1<sup>er</sup> de chaque mois. Le paiement des autres types de forfaits fait l'objet d'une entente avec le professeur en ce qui concerne le nombre de mensualités mais s'effectue aussi à l'inscription.
- \* En cas d'abandon en cours d'année, la restitution des chèques non encaissés sera effectuée en début de mois uniquement et au prorata des cours déjà pris. Attention: tout forfait mensuel engagé n'est pas remboursable, même s'il n'est pas terminé.
- \* L'adhésion à *ACOUSTIC ROOTS ASSOCIATION* est obligatoire. Elle est de 14 euros pour l'année scolaire 2016 / 2017. (Chèque libellé à l'ordre de Acoustic Roots Association).
- \* Pour toute inscription en cours d'année, il vous sera demandé le nombre de chèques correspondant au nombre de mois restant de l'année scolaire.

\* Les cours non effectués pour cause d'absence de l'élève font l'objet d'une récupération **uniquement si j'ai été averti au moins 24h à l'avance**. Dans ce cas, un horaire de remplacement vous sera proposé. Attention : *aucune absence ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'une déduction sur le montant du mois suivant mais uniquement d'une récupération pendant le mois en cours.*

\* Veillez bien noter ceci : **un forfait de 30 cours implique de suivre en moyenne, et régulièrement, 4 cours par mois ; un forfait de 20 cours implique en moyenne de suivre 2 cours par mois.** Il vous appartient d'assurer au mieux cette régularité. Je ne pourrai être tenu responsable de forfaits non terminés suite à de trop nombreuses absences programmées de l'élève. Les cours s'arrêteront le 1er juillet 2017.

\* Les cours ayant lieu un **jour férié** sont reportés à un jour ouvrable.

\* En cas d'absence du professeur, un horaire de remplacement vous sera proposé.

